

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 16 juin 2022

Vigilance rouge pour canicule sur le département de la Haute-Garonne

À compter du jeudi 16 juin 2022 à 16h00, le département de la Haute-Garonne est placé en vigilance « Rouge – alerte canicule extrême » pour un début d'événement prévu demain vendredi 17 juin en début d'après-midi.

Le passage en vigilance rouge a été décidé par le ministère de la Santé après avis de Météo-France en raison du caractère exceptionnel de cette vague de chaleur qui fait désormais courir des risques à l'ensemble de la population, et non plus seulement aux personnes vulnérables.

Les températures de demain et samedi seront plus élevées qu'aujourd'hui, conduisant à une intensification du phénomène. Demain, vendredi 17 juin, au plus chaud de l'après-midi, on attend 36 à 39 degrés sur l'Occitanie. Localement les températures pourront atteindre 40 degrés à l'ombre.

Samedi 18 juin sera encore une journée exceptionnellement chaude. Les maximales vont atteindre voire dépasser souvent les 35 à 40 degrés et les minimales ne descendront pas en dessous des 20 degrés. La précocité remarquable de cet épisode est un facteur aggravant.

En conséquence, Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a pris les mesures suivantes :

- **Mobilisation des acteurs**

Une nouvelle réunion du Comité Départemental Canicule, prévu par le plan ORSEC « gestion sanitaires des vagues de chaleur », s'est tenue ce soir, à laquelle ont participé les services et les opérateurs de l'État et les collectivités. Le comité a fait un point sur la situation et a vérifié que chacun est bien en mesure de mettre en œuvre les actions qui lui incombent.

Le contexte de forte tension du secteur hospitalier dans le département, et en particulier des services d'urgence, a été rappelé, et doit conduire chacun à être particulièrement prudent.

- **Établissements scolaires**

Les parents qui le souhaitent, et qui sont en mesure de le faire, pourront garder leurs enfants à domicile et ne pas les envoyer à l'école ou au collège demain vendredi.

Les écoles et établissements maintiennent l'accueil des élèves pour ceux qui ne pourraient pas être gardés par leurs parents. Néanmoins, si les bâtiments de l'école ne remplissent pas les conditions d'accueil adaptées pendant la canicule, il pourra être organisé dans la plupart des cas un accueil dans un autre lieu.

Les lycées resteront ouverts et les examens sont maintenus.

- **Accueils collectifs de mineurs**

Les sorties d'accueils collectifs de mineurs (établissements et services de protection de l'enfance, accueils de loisirs, séjours de vacances et accueils de scoutisme) doivent être reportées sauf si ces dernières se déroulent dans des lieux plus frais sans nécessiter de déplacement exposant à la chaleur. Les organisateurs de ces accueils, le cas échéant, devront modifier leurs activités afin de ne pas proposer la pratique d'activités physiques et sportives, à l'exception des activités aquatiques et nautiques. Les activités l'après-midi doivent être adaptées aux températures. Un accès à l'eau doit être impérativement garanti.

- **Les travailleurs**

Il appartient à chaque employeur de réévaluer quotidiennement les risques encourus par chacun des salariés, en fonction :

- de la température et de son évolution en cours de journée ;
- de la nature des travaux devant être effectués, notamment en plein air ou dans des environnements présentant déjà des températures élevées, ou des travaux comportant une charge physique ;
- de l'âge et de l'état de santé des travailleurs.

En fonction de cette réévaluation des risques :

- L'aménagement de la charge de travail, des horaires et plus généralement de l'organisation du travail doit être ajusté pour garantir la santé et la sécurité des travailleurs pendant toute la durée de la période de vigilance rouge ;
- La liste des salariés bénéficiant du télétravail doit être réexaminée, en prêtant une attention particulière aux femmes enceintes, aux personnes souffrant de pathologies chroniques ou en situation de handicap, etc.

Si l'évaluation fait apparaître que les mesures prises sont insuffisantes, notamment pour les travaux accomplis à une température très élevée et comportant une charge physique importante (par exemple travaux d'isolation en toiture ou de couverture, manutention répétée de charges lourdes), l'employeur doit alors décider de l'arrêt des travaux.

- **Personnes en situation de précarité**

Les maraudes de jour ont été intensifiées avec 2 équipes qui effectuent des tournées en journée à Toulouse (alors qu'habituellement les maraudes se font uniquement de nuit en cette période de l'année), afin notamment de distribuer de l'eau. Le préfet s'est assuré que la Banque Alimentaire dispose d'un stock d'eau suffisant. La halte de nuit à Toulouse ouvre depuis hier dès 14h30 au lieu de 18h habituellement.

Par ailleurs, le Conseil départemental de Haute-Garonne contacte quotidiennement les personnes vulnérables recensées.

Enfin, les campements sont équipés d'un point d'eau. Les associations de santé/ précarité effectuent des maraudes régulièrement.

- **Événements sportifs et culturels et grands rassemblements en extérieur**

Des aménagements doivent être réalisés pour la tenue des événements dans de bonnes conditions, tels que :

- le report durant les heures les moins chaudes de la journée,
- déploiement de mesures de protection telles que l'attente et le stationnement en zone ombragée, accès à l'eau, lieux rafraîchis, dispositifs prévisionnels de secours.

À défaut, nous invitons les organisateurs à annuler ou à reporter leur événement.

- **Sports individuels**

Il convient de limiter drastiquement toute activité en extérieur et en intérieur non climatisé.

- **Risques d'incendie**

Il convient enfin d'avoir une vigilance particulière sur les risques de feux de forêts, particulièrement sensibles en cette période.

- **Activation du centre opérationnel départemental**

Le préfet active à partir de demain le centre opérationnel départemental, instance de pilotage de la gestion de crise au niveau de la Haute-Garonne.

« La canicule s'intensifie et les services de l'État sont pleinement mobilisés pour mettre en place toutes les mesures nécessaires à la gestion de cet épisode de très forte chaleur. J'en appelle à chacun d'entre nous : veillons sur nos proches et voisins, sur les plus fragiles et les plus exposés à la chaleur. Appliquez les gestes préventifs, ne surestimez pas votre résistance à la chaleur et restez prudents ! J'appelle chacun à prendre ses responsabilités et j'appelle les organisateurs d'événements à annuler ces derniers si les conditions de leur tenue ne sont pas réunies », Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne.



LA CANICULE ET SES CONSEQUENCES LES GESTES A ADOPTER !

La canicule désigne une période de chaleur intense pour laquelle les IBM (indicateurs bio météorologiques) atteignent ou dépassent les seuils départementaux pendant trois jours et trois nuits consécutifs et est susceptible de constituer un risque sanitaire notamment pour les populations fragiles ou surexposées.

Pour la Haute-Garonne, les seuils d'alerte sont : 21° pour les IBM min et 36° pour les IBM max.

1/ Les gestes préventifs

Si vous connaissez des personnes âgées, isolées, handicapées ou fragiles, prenez de leurs nouvelles ou rendez-leur visite régulièrement et incitez-les à s'inscrire sur le registre mis en place par chaque mairie afin de recevoir de l'aide de bénévoles.

En amont des fortes chaleurs, les personnes fragiles* peuvent par ailleurs, en lien avec leur entourage :

- Prévoir le matériel nécessaire pour lutter contre la chaleur : brumisateur, ventilateur....
- Faire une liste des lieux climatisés (ou frais) où se rafraîchir près de chez elles : grande surface, commerce, cinéma, musée...
- Ne pas hésiter à demander conseil à leur médecin traitant, tout particulièrement en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier (adaptation de doses par exemple).

Durant les fortes chaleurs, les réflexes à adopter par tous et notamment par les personnes fragiles les plus à risques * afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant bras) plusieurs fois par jour ;
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...);
- Evitez les activités physiques et sportives aux heures les plus chaudes (11h -21h) et en plein soleil ;
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide ;
- Consultez régulièrement le site de Météo-France pour vous informer.

**personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes, personnes sans-abris...*

2/ Attention au risque de noyades !

Avec la hausse des températures pour ces prochains jours dans le département, de nombreux hauts-garonnais vont chercher à se rafraîchir et à se baigner. Or ces températures caniculaires augmentent le risque de noyades.

Faites attention à l'hydrocution (choc thermique), surveillez en permanence les enfants, choisissez un lieu de baignade surveillé et tenez compte de votre forme physique.

Retrouvez toutes les recommandations :

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/canicule>

<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule> (visuels de prévention téléchargeables)

<https://www.ars.sante.fr/>

<http://invs.santepubliquefrance.fr/>

[http://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/canicule-et-fortes-chaleurs-
protegez-vous](http://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/canicule-et-fortes-chaleurs-
protegez-vous)
<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/traumatismes/noyade>

Marie LATREILLE DE FOZIÈRES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Margot SCHERER
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

[Retrouvez-nous sur Twitter et Facebook](#)